

Méthodologie d'évaluation et d'analyse des conflits dans les espaces ruraux et périurbains¹

André Torre¹, Romain Melot¹, Luc Bossuet¹,
Anne Cadoret², Armelle Caron³, Ségolène Darly⁴,
Philippe Jeanneaux⁵, Thierry Kirat⁶, Hai Vu Pham⁷

¹Inra, AgroParisTech, UMR SAD-APT, ²UMR Telemme, université d'Aix-Marseille
³AgroParisTech Paris, ⁴université Paris VIII, Vincennes Saint-Denis, UMR Ladyss
⁵VétagroSup, UMR Metafort, ⁶CNRS, université Dauphine, IRISSO
⁷AgroSup Dijon, UMR CESAER

L'analyse des conflits relève d'une longue tradition des sciences sociales (Simmel, 2003 ; Touraine, 1978 ; Freund, 1983 ; Coser, 1982 ; Wieviorka, 2005), mais l'attention des chercheurs et des praticiens s'est plus volontiers tournée vers la question de leur résolution que vers leurs caractéristiques particulières. Pourtant, la montée des préoccupations environnementales et de développement durable, l'émergence de la dimension territoriale, les processus d'étalement urbain et la préoccupation croissante pour le cadre de vie ont récemment conduit à un intérêt renouvelé pour l'analyse des « conflits d'usage de l'espace », parfois nommés « conflits d'usage et de voisinage », ou encore « conflits environnementaux » ou « de proximité ».

Les données permettant d'analyser la conflictualité sont peu nombreuses, et souvent lacunaires, pour deux raisons principales : le faible intérêt marqué pour ce domaine jusqu'aux années 2000 et la forme complexe prise par les conflits (tribunaux, médiatisation, violence, etc.), ce qui interdit l'usage d'une seule variable représentative. Le chercheur doit donc construire ses propres données (Rucht et Neidhard, 1999). Notre programme d'étude sur les conflits des espaces naturels, ruraux et périurbains sur le territoire français associe plusieurs équipes françaises de l'Inra, de l'Irstea, du Cirad, de différentes universités et écoles d'agronomie, et a abordé différentes problématiques liées à la conflictualité des espaces naturels, ruraux et périurbains sur le territoire français (voir les travaux publiés par notre groupe, dans le cadre de ces recherches, dans la bibliographie en fin d'article).

La singularité de cette approche réside dans une méthode de repérage des conflits complexe et composite, alliant différentes sources et une méthodologie spécifique pour obtenir l'image la plus fidèle possible de la conflictualité au sein d'une zone ou d'un espace donné. Pour repérer les conflits d'usage de l'espace, nous en avons donné une définition opérationnelle, dans le but de reconnaître et réunir les éléments et événements conflictuels, les classer et tracer les profils conflictuels d'une zone donnée. Nos recherches sont menées dans les territoires ruraux et périurbains. Elles concernent les conflits et tensions autour des biens publics de consommation (l'air, les aménités du paysage et les fonctions de la nature), des ressources (l'eau ou l'énergie), des déchets et des pollutions, ainsi que de l'espace de localisation et de voisinage entre individus ou activités.

1. Certaines parties de cet article contiennent des passages révisés de Torre *et al.*, 2010 et 2014. Le présent texte a énormément bénéficié des commentaires avisés et des nombreuses reformulations d'Abdelkamel Allaoua et de Jean-Luc Pujol.

Les conflits d'usage de l'espace, des réalités locales

Ces conflits sont inscrits dans des territoires. Ils reposent sur une base physique, se déroulent entre voisins et prennent naissance autour de biens matériels ou immatériels (eau, sols, paysages, etc.). Ils s'inscrivent dans un cadre institutionnel et géographique, déterminé à la fois par les jeux et les règles des instances locales et supra-locales, ainsi que par des déterminants culturels.

Les événements conflictuels sont identifiables par rapport à un bien ou espace support défini. Par espace support du conflit, nous entendons l'espace au sein duquel les usages s'opposent, par exemple autour du sol ou l'eau. Les cas étudiés ont trait tout autant à la question foncière et à l'aménagement territorial qu'à l'eau et à sa gestion, à la superposition des usages (agriculture – tourisme – loisirs), au développement d'activités économiques industrielles et agricoles, aux paysages et à leurs changements à travers l'urbanisation et l'implantation de nouveaux équipements du type champs d'éoliennes, stations d'épuration, centres de traitements des déchets, etc.

Les participants aux conflits

Les personnes (physiques ou morales) impliquées peuvent appartenir à deux grandes catégories :

- des usagers de l'espace et des ressources à des fins productives (propriétaires ou non de l'espace et de leur outil de travail) ;
- des usagers de l'espace et des ressources à des fins non productives.

Ces usagers, dont beaucoup peuvent assumer de manière conjointe des fonctions productives et non productives, agissent à titre individuel ou dans le cadre de réseaux ou de groupes d'acteurs. Pour cette raison, nous avons choisi de fonder notre méthode sur les acteurs plutôt que sur les usages de l'espace et leurs catégories d'usagers (résidents, agriculteurs, écologistes, industriels...) qui restent abstraites et ne recourent souvent qu'une partie de la réalité et de la complexité des acteurs et des relations qu'ils entretiennent. Nous parlons alors, suivant l'exemple de Janelle (1977) et de Ley et Mercer (1980), de participants aux conflits, ou encore de parties prenantes.

Les mobiles de la conflictualité

La conflictualité naît de changements ou de projets de changements, perçus par une partie des acteurs locaux comme contraires à leurs intérêts et à leurs volontés. Il s'agit de :

- la construction, la dégradation ou la destruction d'un bien, d'un paysage ou d'une infrastructure ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle production ou l'extension d'une activité ;
- l'émission d'externalités négatives (pollutions diffuses, odeurs, écoulement des eaux) ;
- l'aménagement d'un bien ou d'un espace ;
- les questions d'accès (restriction/exclusion, ou ouverture/servitudes).

Les biens ou les aménagements peuvent exister ou n'être qu'en projet, pour que le conflit émerge (dans ce cas, le conflit est dit anticipé ou préventif).

Des tensions aux conflits

La distinction entre tensions et conflits est délicate à analyser. On dira qu'une tension désigne une opposition sans engagement tangible des protagonistes, tandis qu'un conflit se fait suite à un engagement explicite des acteurs, qui se traduit par un passage à l'acte : menaces, voies de fait, recours aux tribunaux, acte technique, signal (panneaux d'interdiction..), voire simple problème de voisinage.

Dans ce cas un conflit prend naissance avec l'engagement crédible de l'une des parties, par :

- le recours aux tribunaux ;
- le fait de porter le différend devant des instances publiques ou des représentants des services de l'État) ;
- la médiatisation (différend porté devant les médias, presse, radio, télévision, etc.) ;
- les voies de fait ou la confrontation verbale (menaces) ;
- la production de signes tels que panneaux et/ou barrières interdisant un accès, etc.



Les manifestations de la conflictualité

Ponctuels ou répétitifs, les conflits peuvent se manifester de diverses manières. Au niveau inter-individuel, ce sont des relations de mauvais voisinage, voies de fait, recours à des tierces parties, rétorsions, représailles. À un niveau plus général, ils peuvent être portés par des individus (des élus par exemple) ; à un niveau collectif, par des groupes, en particulier les associations représentant les usagers de l'espace, les administrations, les collectivités locales ou territoriales.

Gestion et prévention des conflits

Les tensions et conflits ont une (des) histoire(s), qui ne préjuge(nt) en aucun cas d'une résolution systématique. Certains conflits s'éteignent rapidement, alors que d'autres peuvent perdurer et connaître des phases plus ou moins intenses ou larvées selon les périodes.

Nous rencontrons régulièrement des acteurs qui tentent de mettre en œuvre des modes de résolution ou d'atténuation de la conflictualité, des actions visant à l'apaisement de la tension ou à la prévention du conflit (négociation interindividuelle, intervention de tiers ou de groupes représentant les usagers de l'espace, voie non juridictionnelle comme la médiation institutionnalisée). Dans certains cas c'est une entente entre acteurs, dans d'autres c'est la mise en œuvre d'une technique de type réglementaire ou juridique : acte technique ; dédommagement (compensation, financière ou non) ; planification spatiale ; suppression de l'activité, déplacement ; traitement par les juridictions ou par les assurances.

Repérer les conflits : une méthode

Notre démarche de repérage et d'analyse des conflits repose principalement sur trois sources d'informations : les entretiens à dire d'experts, la presse quotidienne régionale, les données du contentieux. C'est en recoupant et confrontant ces trois sources que nous réalisons l'état de la conflictualité sur une zone.

Les zones ressortent toujours de clôtures institutionnelles, telle que communauté de communes, communauté d'agglomération, pays, parcs naturels régionaux, cantons, etc. Un diagnostic de la zone permet de repérer ses principales caractéristiques géographiques, socio-économiques et environnementales et d'identifier les points saillants et les acteurs en présence.

Lire la presse quotidienne régionale

Avec 20 millions de lecteurs, la presse quotidienne régionale est le deuxième média en France après la télévision. Elle constitue un outil d'observation particulièrement intéressant, puisque c'est en grande partie par son biais que l'information est mise à disposition de la population, avec la double spécificité d'être le principal média de l'actualité locale et, pour chacun des quotidiens régionaux, de posséder le quasi-monopole de diffusion de cette actualité sur son territoire. Ses informations sont une source très accessible et relativement détaillée sur les conflits locaux ; elles complètent très efficacement celles du contentieux (Rucht et Neidhardt, 1999 ; McCarthy, McPhail et Smith, 1996).

Notre traitement recense seulement les événements livrés dans cette presse écrite, source qui présente des biais importants : omissions, tendance à l'euphémisme ou à la dissimulation, parti pris ou contrôle par certains intérêts, etc. C'est néanmoins un moyen d'accéder, dans la perspective d'une analyse quantitative de la conflictualité à « la masse la plus complète d'évènements dans un périmètre spatial et temporel le plus vaste possible » (Olzak, 1992).

Les entretiens à dire d'experts

Les experts sont contactés par téléphone avant les entretiens à partir d'une liste de 40 à 50 personnes par zone d'étude, pour identifier, sur chaque terrain, les dynamiques d'évolution des espaces ruraux et périurbains concernés, repérer les types de conflits et de tensions en rapport avec les usages concurrents de ces espaces et appréhender les solutions mises en œuvre en termes de gouvernance territoriale. Le choix d'experts de différents milieux professionnels et associatifs ouvre à la variété des opinions, conséquence des diverses appartenances institutionnelles.

Sont contactés les institutions publiques locales, institutions de l'environnement et associations d'usagers de la nature, les acteurs de la forêt et ceux de l'agriculture, les représentants socioprofessionnels, les aménageurs, les autres services de l'État, etc. Les personnes enquêtées sont amenées à discuter autour d'une grille ouverte, avec pour objectif de recueillir le maximum d'informations concernant les conflits et leurs évolutions.

Les enquêteurs présentent l'entretien comme un travail d'enquête sur des situations locales de gouvernance, d'actions et d'interactions des acteurs, parfois avec des spécialisations selon les interlocuteurs et leur appartenance institutionnelle. Les questions sont toujours indirectes, pour éviter les rejets : les enquêteurs doivent donc être formés pour repérer les éléments de la conflictualité. Le travail de dépouillement et de récolement des conflits s'effectue plus tard, hors terrain.

Encadré 1. La base de données relationnelles Conflits©

Conflits© a été construite pour quantifier puis analyser les phénomènes de conflictualité et permettre une démarche comparative entre les sources étudiées et entre les territoires enquêtés. Elle est dotée de trois tables de données principales : les variables géographiques des conflits (au niveau communal, intercommunal ou départemental) ; les variables descriptives, qu'elles soient propres à un contexte d'observation ou identiques quelle que soit la source support de l'enquête ; enfin une table informant sur le profil des acteurs concernés et des sous-tables relatives à leur usage propre de l'espace, aux arguments qu'ils déploient et à l'intérêt qui motive leur engagement dans le conflit. La difficulté est d'identifier des catégories d'analyse comparables dans des sources aussi différentes que les demandes adressées aux tribunaux, exprimées dans le langage contraint des catégories juridiques, ou la presse écrite, sous la forme d'articles à destination du grand public.

Les entretiens à dire d'expert permettent d'approfondir la compréhension des processus conflictuels, de les décrire et d'en décortiquer les éléments constitutifs. Ils ne peuvent constituer la seule source sur les conflits car ils présentent des biais importants : les acteurs peuvent avoir oublié des éléments, grossir ou diminuer certains points, mentir, etc. Ils permettent néanmoins d'entrer dans la dynamique des alliances et oppositions locales par un contact avec des acteurs de la conflictualité ou des observateurs des situations et de leurs développements sur le long terme (Deiningert et Castagnini, 2006).

L'analyse des contentieux juridiques

L'analyse statistique des sources judiciaires vise à examiner la manière dont les règles juridiques sont mobilisées dans les conflits d'usage faisant l'objet d'un traitement juridictionnel.

L'analyse du contentieux judiciaire et administratif est réalisée à l'échelle du département, échelon territorial de référence de nombreux acteurs publics en charge de la réglementation des usages des espaces (préfet, services extérieurs de l'État) ou parapublics et privés (associations de protection de l'environnement, chambres d'agriculture, associations de pêche ou de chasse). En outre les décisions de justice mentionnent en règle générale de manière précise le lieu du litige au niveau communal (litiges privés, recours en annulation d'arrêtés ou de délibérations municipaux) ou départemental (recours contre des arrêtés préfectoraux).

Le corpus de décisions de justice est constitué à partir de la base de données juridiques textuelles Lamyline, qui comprend les jugements en texte intégral des tribunaux d'appel et de cassation (Conseil d'État depuis 1964, cours administratives d'appel depuis 1989, Cour de cassation depuis 1959, cours d'appel depuis 1982). Un moteur de recherche permet d'utiliser les opérateurs booléens sur les bibliothèques de jurisprudence.

Le « passage au tribunal » est issu de diverses situations : refus de négociation par un particulier, de régularisation par une autorité administrative ou volonté d'utiliser le tribunal comme levier pour ouvrir une négociation bloquée ou la mener en situation plus favorable. Les conflits judiciairisés ont donc un profil particulier par rapport à l'ensemble des conflits qui se déroulent au niveau des territoires.

Décrire les objets de conflits : une nomenclature délicate

Un effort de définition de catégories transversales à l'analyse des actions en justice et au dépouillement de la presse a donc été réalisé pour mettre au point un langage commun permettant de décrire les conflits. Nous en présentons ici les principaux éléments (Galman *et al.*, 2007).

Les variables les plus délicates à définir concernent les différents objets de conflits (encadré 2) à partir de plusieurs modalités de définition. Cette complexité est inhérente à l'expression des formes de conflictualité. En effet, les « objets de conflits » renvoient, selon les cas :

- à des activités économiques plus ou moins nettement territorialisées, qu'elles concernent spécifiquement l'usage de ressources naturelles (agriculture, extraction des ressources du sous-sol), la localisation d'activité de production (productions industrielles ou d'énergie, traitement de déchets), ou qu'elles soient liées à la présence d'aménités (tourisme) ;
- à des types d'autorisations juridiques délivrées par des autorités administratives, dans la mesure où elles correspondent à des usages de l'espace encadrés par le droit ;
- à des formes de relations sociales marquées par des spécificités spatiales : relations de voisinage par exemple.

Les acteurs engagés dans les conflits et leurs arguments

L'analyse des catégories d'acteurs engagés dans les conflits a fait l'objet d'une attention particulière et a été effectuée selon une chronologie précise. Acteurs contestataires et contestés, usages contestés ou conflictuels sont identifiés et différentes configurations d'oppositions apparaissent, y compris entre acteurs d'un même usage (tabl. 1). Les dispositifs publics locaux, susceptibles d'exacerber et de cristalliser certaines tensions en conflits conduisent à 8 types d'usages (colonne 2).

Tableau 1. Acteurs et arguments.

Catégories d'acteurs intervenant dans les conflits étudiés	Catégories d'usages identifiés pour l'analyse des conflits	Registres d'argumentation : catégories d'analyse pour la base de données
Acteurs agricoles et assimilés	Création d'infrastructures	Argumentation scientifique et technique
Acteurs industriels	Production de services et exploitation d'infrastructures	Argumentation socio-économique
Acteurs du service marchand	Production agricole, halieutique et forestière	Référence aux droits privés du sol
Associations	Production industrielle	Responsabilité
Autorité publique locale	Usage récréatif et touristique	Qualité de vie
Autorité publique nationale	Usage résidentiel	Valeurs
Élus	Préservation et gestion des ressources	Respect de la loi et de la réglementation
Organisation professionnelle	Absence d'usage caractérisé	
Personne physique		

Certaines catégories d'acteurs peuvent, suivant les situations, porter des argumentaires spécifiques. Nous avons ainsi répertorié 7 registres d'argumentation (tabl.1, colonne 3).

L'exploitation des données de la presse quotidienne régionale

Les données issues de la presse quotidienne régionale sont inscrites et traitées dans la base de données. Le travail consiste en un recensement des informations sur un quotidien régional, avec la consultation de toutes les éditions disponibles sur une période d'au moins une année civile. La sélection des articles se fait sur la base de critères permettant de différencier les situations de simple tension des phases conflictuelles. Lorsque les informations contenues dans un article permettent d'identifier l'engagement crédible d'un acteur, ou qu'il fournit des informations complémentaires d'une situation conflictuelle décrite antérieurement, celui-ci est indexé à l'aide d'un repérage par grandes variables (titre, résumé, etc.).

Pour chacun des conflits repérés est alors enregistrée, au sein de la base, une série de variables descriptives qui regroupe les éléments principaux ainsi récoltés.

L'exploitation des données du contentieux

Une fois constitué, le corpus des données du contentieux fait l'objet d'analyses statistiques et lexicales. Les décisions recueillies sont codées et la définition des variables et de leurs modalités s'effectue à partir de la grille de lecture des conflits vue plus haut. L'exploitation s'appuie sur des références juridiques codifiées ; elle est complétée de recherches statistiques et textuelles de jugements par croisement de données (départements concernés, jugements rendus, etc.)

La question de « l'issue » des conflits fait systématiquement l'objet d'une interprétation. L'analyse du « taux de réussite » par catégories de conflits et par types d'acteurs constitue ainsi un volet important de cette synthèse.

Des données socio-économiques et géo-référencées

Des données à l'échelle communale permettent de comprendre le contexte local dans lequel émergent des conflits. Ce sont :

- les variables socio-économiques décrivant les dimensions sociales (données fiscales, proportion de logements sociaux), les enjeux environnementaux (part des terres agricoles et naturelles, des espaces protégés pour leur intérêt patrimonial), les dynamiques démographiques (mouvements migratoires, pyramide des âges) locales, etc.
- les décisions administratives susceptibles de donner lieu à contestation : permis de construire délivrés par les maires (données sur les autorisations de construction des directions régionales de l'Équipement) ou autorisations délivrées par les préfetures au titre de la législation des installations classées.

Ces données renvoient à deux niveaux d'explication de la conflictualité. Dans le premier cas, une activité alimente les revendications contestataires. Une conflictualité intense en matière d'urbanisme est ainsi généralement le reflet d'un marché de la construction très dynamique et des possibilités de changement d'usage des terres agricoles ; la succession de contestations en matière de lutte contre les pollutions est souvent la conséquence du nombre important d'installations classées ou de l'existence de pollutions agricoles.

Dans le second cas, l'intensité de cette conflictualité s'avère supérieure ou inférieure à celle de l'activité de référence, et c'est le recours aux données de l'arrière-plan social et économique local qui permet de l'expliquer. Ainsi, le niveau de conflictualité se révèle souvent plus élevé dans des zones où les niveaux de revenu et d'éducation sont importants et où les populations sont averties et éduquées.

Une illustration : les conflits en région Île-de-France

Les travaux que nous avons menés sur différentes zones du territoire français montrent que le premier objet des conflits d'usage de l'espace en France est lié à la maîtrise foncière et au développement résidentiel (constructibilité, permis, concurrence foncière, zonages, etc.). Viennent ensuite les contestations portant sur la construction d'infrastructures, puis les conflits liés aux activités de chasse, aux externalités négatives des activités productives (pollution, risques, nuisances olfactives ou sonores, etc.) par des riverains. Enfin la question de l'eau (rivières, bords de mer, aquifères) occupe une place de plus en plus importante. Nous pouvons illustrer ces résultats sur un cas particulier, celui de la Région Île-de-France, où nous avons réalisé de nombreux travaux.

L'activité agricole, rare objet de conflit en Île-de-France

Les recherches en région Île-de-France, menées sur l'ensemble des sources (Darly, 2009 ; Darly et Torre, 2013 ; Torre et Darly, 2014), montrent que les conflits se sont multipliés, au cours des trente dernières années, dans différents lieux, généralement aux frontières de la ville. Ils concernent particulièrement des communes périurbaines, localisées entre l'agglomération parisienne et les espaces naturels et agricoles franciliens. Les conflits entre agriculteurs et résidents y sont minoritaires : ils ne représentent que 12% de l'ensemble des conflits d'usage de l'espace agricole et 6% du corpus des requêtes contentieuses entre 2005 et 2006.

Les rares contestations de l'activité agricole sont déclenchées par des riverains qui agissent pour que les pratiques culturelles soient plus respectueuses de leur cadre de vie et de l'environnement, à la suite de brûlages en plein champ, de semis d'OGM, de forages destinés à l'irrigation, pour prévenir l'implantation ou l'extension des bâtiments agricoles (écurie, hangar) ou industriels relatifs au développement des capacités de stockage ou de logistique des exploitations (silos commerciaux, transports de betteraves). Des inquiétudes se font également jour parfois à l'encontre des regroupements de terres et de leurs possibles conséquences en termes de biodiversité (disparition des haies et bosquets) et de ressources naturelles (l'eau). Enfin, les agriculteurs eux-mêmes sont parfois à

L'origine de recours, en particulier contre les activités menées par des ruraux ou néo-ruraux, au premier rang desquelles celles des sociétés de chasse.

La reconversion des terres agricoles, objet de toutes les convoitises

Si les contestations liées à l'activité agricoles restent faibles, il n'en va pas de même de la question des changements d'usage des terres agricoles. Réserves de foncier situées aux abords de la ville en extension, ces terres se trouvent au cœur de multiples tensions en Île-de-France, au centre de toutes les convoitises et de toutes les anticipations d'usage, de l'agriculture à la zone résidentielle, en passant par les productions industrielles, les activités de service et de nature, et surtout les infrastructures au service de la ville (routes, autoroutes, voies ferrées, installations de traitement des déchets, usines de production énergétique).

Les conflits liés aux changements d'usage des terres agricoles révèlent que l'extension de la ville-centre ne se réalise pas toujours de manière aisée, car les tentatives de construction d'infrastructures ou de lotissement immobilier se heurtent à des oppositions organisées des riverains, qui désirent préserver l'environnement ou leur cadre de vie. Le besoin en espaces urbanisables dans les communes périurbaines franciliennes à solde migratoire positif est indéniable, tout comme la nécessité d'infrastructures à destination de la métropole parisienne mais les marges de manœuvre relatives à la poursuite de l'artificialisation des sols sont faibles et tendent à se réduire, d'où l'exacerbation des conflits.

L'économie des conflits liés aux usages des terres agricoles peut se décrire à partir de l'affrontement de deux grands groupes d'intérêts locaux, auxquels se rattachent différentes personnes physiques ou morales (Torre, 2014).

Il s'agit, d'une part, des défenseurs de la qualité du cadre de vie et de l'environnement des populations résidentes, d'autre part des groupes qui portent intérêt à la valorisation ou à l'occupation urbaine du foncier non bâti. Ces conflits représentent 85% du corpus de la presse et 83,5% du corpus du contentieux administratif régional.

Une importante partie de ces situations conflictuelles concerne la lutte contre l'extension de la ville et de ses infrastructures au détriment de l'agriculture ou des terres agricoles. Les oppositions à la disparition du foncier agricole représentent ainsi 49 % de l'ensemble du contentieux dans la région, mais un mouvement contraire se développe en parallèle – la résistance contre la protection réglementaire du foncier agricole, par le biais des PLU par exemple. Les contestations de la protection des terres agricoles représentent 34 % du contentieux de la région.

Des conflits : quelques enseignements généraux

Les conflits sont liés aux problématiques de proximité géographique (Torre, 2010) et reposent sur trois types d'interférences spatiales, qui donnent naissance à autant de types de conflits : les superpositions, les contiguïtés et les voisinages. Nos résultats révèlent un certain nombre de constantes des conflits d'usage de l'espace, propres à tous les terrains d'étude.

Les conflits sont des révélateurs des changements

Révéléateurs des mutations et des changements qui se produisent dans les territoires, ce sont des signaux des évolutions sociales, techniques et économiques, de la nouveauté et des innovations. Ils témoignent des oppositions que suscitent ces dernières, des discussions autour de leur mise en œuvre, de leur (non)acceptabilité éventuelle, ainsi que de la mise en place des procédures de gouvernance et de leur transformation sous l'influence de ces dynamiques de changement. Tout changement provoque des oppositions ou des résistances, plus ou moins fondées ou pertinentes.

Pendant ces phases se jouent des recompositions sociales ou de groupes d'intérêts, et des changements de nature technique ou juridique. Après le conflit restent de nouveaux accords au niveau

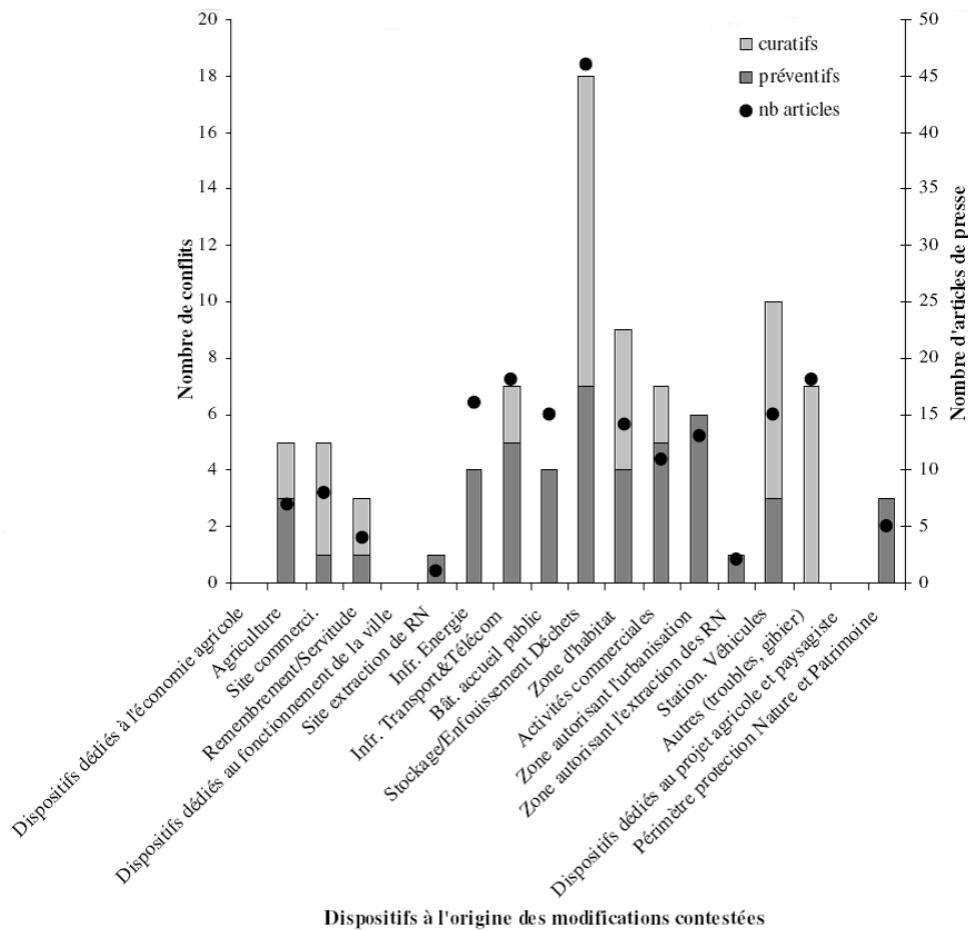


Figure 1. Principales sources de conflits d'usage en Ile de France d'après *Le Parisien*, 2003-2005.

local, de nouveaux modes de gouvernance, de nouvelles configurations des tours de tables, ainsi que les actes techniques négociés (changements de tracés, aménagements divers, modifications des PLU, etc.) voire de nouvelles évolutions territoriales.

Les conflits sont des opportunités de prise de parole

Les conflits sont des plateformes de prise de parole pour des catégories d'acteurs négligées par les structures de gouvernance ou dans les arbitrages rendus. Quand une partie de la population juge une décision ou une action contraire à ses attentes, à ses intérêts ou à ses projets, elle dispose de trois solutions (Hirschman, 1970) :

- la loyauté, qui consiste à accepter la décision prise et à « jouer le jeu » en silence ;
- l'exit, qui consiste à abandonner le terrain (i.e. se délocaliser, ou encore quitter l'activité exercée) ;
- la prise de parole, ou *voice*, qui consiste à s'opposer, de manière légale ou illégale, à la décision prise et à la contester en prenant la parole. C'est la voie du conflit.

Cet engagement dans un conflit manifeste le désaccord avec des projets ou des actions en cours ou en projet. Il ne conduit pas pour autant à une rupture du dialogue avec les parties adverses.

Les conflits sont des ferments du lien social

Les conflits d'usage de l'espace sont des ferments du lien social. Ils solidarisent les acteurs locaux et contribuent à la constitution de réseaux autour de questions ou d'intérêts communs. Ils présentent la caractéristique de maintenir une communication entre les usagers qui s'opposent et, sauf cas extrêmes, préservent l'avenir et la vie en communauté. Enfin, ils constituent un rempart contre l'atonie sociale et préservent, par leur expression, du danger d'explosions plus profondes ou de fuite vers des territoires jugés plus accueillants.

Conclusions

Les conflits d'usage de l'espace ne sont que rarement destructeurs ou ultra-violents. Il s'agit d'oppositions entre des personnes qui partagent un objectif de développement ou un projet commun, ou encore qui ont pour but de vivre ensemble au sein d'un même territoire mais divergent quant aux moyens et techniques pour y parvenir. Ils sont motivés par un faisceau complexe de causes sociales et techniques, qui vont de la divergence d'utilisation d'une zone donnée aux processus d'exclusion. Ils manifestent la possibilité d'un échange démocratique a minima et d'une discussion ouverte sur les moyens de parvenir à un développement commun, voire quant aux finalités mêmes de ce développement, durable ou industriel par exemple. Dans tous les cas, ils impliquent des personnes physiques ou morales qui désirent ou ne peuvent éviter de vivre sur le même territoire, et doivent donc trouver des moyens de s'accorder sur son fonctionnement. Ces accords souvent inégalitaires peuvent aboutir à l'exclusion de groupes plus ou moins importants du processus de décision. Les conflits offrent une autre voie que l'exit ou l'élection, manifestent une opposition et maintiennent l'échange et le dialogue, y compris durant les phases les plus tendues ■

Références bibliographiques

- Bonin M., Torre A., 2004. Typologie de liens à l'espace impliqués dans les conflits d'usage. Étude de cas dans les Monts d'Ardèche. *Les cahiers de la multifonctionnalité*, 5, 17-31.
- Bossuet L., Torre A., 2009. Le devenir des ruralités, entre conflits et nouvelles alliances autour des patrimoines locaux. *Économie rurale*, 313-314, 147-162.
- Cadene P., 1990. L'usage des espaces périurbains. Une géographie régionale des conflits. *Économie rurale*, 118-119, 235-267.
- Cadoret A., 2009. Conflict dynamics in coastal zones: a perspective using the example of Languedoc-Roussillon (France). *Journal of Coastal Conservation*, 13(2-3), 151-163.
- Cadoret A., 2006. *Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : enjeux d'une gestion intégrée? Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon*. Thèse de géographie, université de Montpellier III, Montpellier, 591 p.
- Caron A., Torre A., 2002. Les conflits d'usage dans les espaces ruraux. Une analyse économique, in : Perrier-Cornet P. (Ed.), *À qui appartient l'espace rural?* Éditions de l'Aube/DATAR, 49-78.
- Caron A., Torre A., 2006. Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité. Les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux. *Développement durable et territoires*, 7.
- Charlier B., 1999. *La défense de l'environnement : entre espace et territoire, géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*. Thèse de doctorat, université de Pau et des Pays de l'Adour, 750 p.
- Coser L.A., 1982. *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF (traduction française. Première édition : 1956, MacMillan).
- Darly S., 2008a. La spatialité des conflits d'usage au sein des zones périurbaines en Île-de-France: analyse empirique d'une modalité peu connue de la gouvernance des territoires. *Noréis*, 209, 4, p. 127-146.
- Darly S., 2008b. Tensions et conflits d'usage liés à l'agriculture. Géographie de deux corpus d'observation au sein de la région Île-de-France, in : Loudiyi S., Bryant C.R., Laurens L., (dir.) : *Territoires périurbains et gouvernance. Perspectives de recherche*. Laboratoire Développement durable et dynamiques territoriales, département de géographie, université de Montréal, Montréal, p. 109-117.
- Darly S., 2008c. Conflits d'usage et aires conflictuelles à l'échelle d'une région métropolitaine. Le cas des enjeux liés à l'espace agricole en Île-de-France, in : Gorgeon C., Laudier I. (coord.), *Territoires et identités en mutation*, L'Harmattan, Paris, 87-106.

- Darly S., 2009. *Faire coexister ville et agriculture au sein des territoires périurbains. Antagonismes localisés et dynamiques régionales de la conflictualité*. Thèse de doctorat de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris, 457 p. + annexes.
- Darly S., Torre A., 2013. Conflicts over farmland uses and the dynamics of "agri-urban" localities in the greater Paris region. *Land Use Policy*, 33, 90-99.
- Darly S., Torre A., 2013. Land-use conflicts and the sharing of resources between urban and agricultural activities in the Greater Paris Region. Results based on information provided by the daily regional press. In: Noronha-Vaz T., Leeuwen V.E., Nijkamp P. (Eds). *Towns in a rural world*. Ashgate, London.
- Deiningner K., Castagnini R., 2006. Incidence and impact of land conflict in Uganda. *Journal of economic behavior and organization*, 60, 321-345.
- Dziedzicki J.M., 2001. *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ?* Thèse pour le doctorat d'aménagement de l'espace et urbanisme, université de Tours, Tours, 442 p.
- Freund J., 1983. *Sociologie du conflit*. Paris, PUF, 380 p.
- Hirschman A.O., 1970. *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States*. Harvard University Press, Cambridge, MA, 176 p.
- Janelle D., 1977. Structural dimensions in the geography of locational conflicts. *Canadian Geographer*, 21, 311-328.
- Ley D. F., Mercer J., 1980. Locational conflict and the politics of consumption. *Economic Geography*, 56, 2, 89-109.
- McCarthy J.D., Mc Phail C., Smith J., 1996. Images of protest: dimensions of selection bias in media coverage of Washington demonstrations, 1982-1991. *American Sociological Review*, 39, 101-112.
- Olzak S., 1992. *The dynamics of ethnic competition and conflicts*, Stanford University Press, Stanford, 271 p.
- Rucht D., Neidhardt F., 1999. Methodological issues in collecting protest event data: unit of analysis, sources and sampling, coding problems, in: Rucht D., Koopmans R., Neidhardt F. (dir.): *Acts of dissent: new developments in the study of protest*. Rowman and Littlefield Publishers Inc., Lanham, Maryland, p. 65-89.
- Simmel G., 2003. *Le conflit*, Éditions Circé, Belval, 160 p. (première édition: 1908).
- Touraine A., 1978. *La voix et le regard*. Seuil, Paris, 316 p.
- Wieviorka M., 2005. *La violence*. «Pluriel», Hachette, Paris, 329 p.



Pisciculture expérimentale Inra des Monts d'Arrée © Christophe Maître, Inra.